



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 18 septembre 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 201, chemin des Faucons (8474-51-7468). La demande concerne l'orientation de la façade d'un bâtiment principal avec un angle de moins de 45 degrés du chemin principal, ce qui contrevient à l'article 6.2.6 du règlement de zonage 320-1992. La demande concerne également la construction d'un garage incorporée de 1 720 pieds carrés au lieu de 1 200 pieds carrés, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 7^e jour de septembre deux mille vingt-trois (2023)



Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30, le 7^e jour de septembre deux mille vingt-trois (2023)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **7^e jour de septembre deux mille vingt-trois (2023)**.



Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier